

COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN

Société anonyme au capital de 27 605 120 €
Siège social : 185, rue de Bercy, 75012 Paris
542 097 324 R.C.S. Paris – APE : 3530 Z

SOMMAIRE

Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008	
I – Bilan consolidé au 31 décembre 2008	2
II – Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008	3
III – Tableau des flux de trésorerie consolidés	4
IV – Etats de variations des capitaux propres consolidés	5
V – Etat des produits et des charges comptabilisés	5
VI – Annexes au bilan et compte de résultat consolidés	6
Note liminaire - Informations sur la société	6
Note 1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation	6
1.1 – Référentiel	6
1.2 – Base d'évaluation pour l'établissement des comptes consolidés	7
1.3 – Jugement et utilisation d'estimations	7
1.4 – Périmètre et méthodes de consolidation	7
1.5 – Immobilisations incorporelles	7
1.6 – Immobilisations corporelles	7
1.7 – Stocks	8
1.8 – Actifs financiers	8
1.9 – Provisions courantes et non courantes	9
1.10 – Concessions	9
1.11 – Passifs financiers	9
1.12 – Dérivés et comptabilité de couverture	10
1.13 – Chiffre d'affaires	10
1.14 – Impôts	10
1.15 – Résultat par action	10
1.16 – Changement d'estimation et correction d'erreurs	11
Note 2 – Liste des sociétés consolidées et méthodes de consolidation	11
Note 3 – Immobilisations incorporelles et corporelles	12
3.1 – Immobilisations incorporelles et corporelles	12
3.2 – Amortissements et perte de valeurs cumulés	13
3.3 – Valeur nette comptable	13
3.4 – Locations financement	13
Note 4 – Instruments financiers	14
Note 4.1 – Actifs financiers	14
Note 4.2 – Passifs financiers	16
Note 5 – Gestion des risques liés aux instruments financiers	17
Note 5.1 – Risque de crédit	17
Note 5.2 – Risque de liquidité	18
Note 5.3 – Risque de marché	18
Note 5.4 – Analyse de sensibilité	19
Note 6 – Participations dans les entreprises associées	19
Note 7 – Informations résumées sur les entités mises en équivalence	19
Note 8 – Stocks	20
Note 9 – Provisions (courant et non courant)	21
Note 9.1 – Avantages au personnel	21
Note 9.2 – Provision pour retours d'eau	22
Note 9.3 – Provision pour ouvrages spéciaux	23
Note 9.4 – Autres provisions	23
Note 9.5 – Droit individuel à la formation	23
Note 10 – Capitaux propres	24
Note 10.1 – Avantages au personnel	24
Note 10.2 – Evolution du nombre d'actions en circulation	24
Note 10.3 – Réserves distribuables	24
Note 10.4 – Dividendes	24
Note 10.5 – Gestion du capital	24
Note 11 – Chiffre d'affaires	24
Note 12 – Résultat financier	25
Note 12.1 – Résultat financier	25
Note 12.2 – Coût de la dette nette	25
Note 12.3 – Autres charges financières	25
Note 12.4 – Autres produits financiers	25
Note 13 – Parties liées	25
Note 14 – Impôts sur les bénéfices de l'exercice	26
Note 14.1 – Ventilation de la charge d'impôts comprise dans le résultat	26
Note 14.2 – Rationalisation du taux effectif d'impôt	26
Note 14.3 – Impôts différés	26
Note 14.4 – Déficit fiscal reportable et crédits d'impôts	26
Note 15 – Passifs éventuels	27
Note 16 – Honoraires versées aux Commissaires aux Comptes	27
Note 17 – Rémunérations versées aux Dirigeants	27

COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN

A – Comptes consolidés

I – Bilan consolidé au 31 décembre 2008
(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations incorporelles.....	3	139 448	140 444
Immobilisations corporelles.....	3	336 074	322 634
Titres disponibles à la vente.....	4.1.1	138	271
Prêts et créances au coût amorti.....	4.1.2	4 364	1 533
Participation dans les entreprises associées.....	6	18 598	16 700
Impôts différés actifs.....	14.3	0	0
Total actif non courant.....		498 622	481 582
Prêts et créances au coût amorti.....	4.1.2	958	1 782
Instruments financiers dérivés.....	4.1.3	37	293
Créances clients et autres débiteurs.....	4.1.4	170 852	150 986
Stocks.....	8	27 593	13 563
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	4.1.5	14 108	25 955
Total actif courant.....		213 548	192 579
Total actif.....		712 170	674 161

Passif	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres.....	IV	177 972	166 400
Dont intérêts minoritaires.....		275	174
Provisions.....	9	171 102	165 731
Dettes financières.....	4.2.3	57 944	72 870
Autres passifs.....		1 118	1 542
Impôts différés passif.....	14.3	10 195	6 323
Total passif non courant.....		240 359	246 466
Provisions.....	9	15 352	17 853
Dettes financières.....	4.2.3	105 577	111 205
Instruments financiers dérivés.....	5.3	3 811	1 918
Dettes fournisseurs et autres créditeurs.....	4.2.1	142 835	105 028
Dettes d'impôt courant.....			
Autres passifs.....	4.2.1	26 264	25 291
Total passif courant.....		293 839	261 295
Total passif et capitaux propres.....		712 170	674 161

II – Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008
(En milliers d'euros)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires.....	11	383 781	328 624
Autres produits opérationnels.....			1 357
Achats.....		-202 759	-152 889
Charges de personnel.....		-34 624	-32 755
Amortissements, dépréciations et provisions.....		-33 683	-39 294
Autres charges opérationnelles.....		-79 987	-69 913
Résultat opérationnel courant.....		32 728	35 130
Résultat sur cession d'actifs.....		-1 629	-768
Dépréciation d'actifs corporels, incorporels et financiers.....		-7	302
Résultat des activités opérationnelles.....		31 092	34 664
Coût de l'endettement financier net.....		-5 862	-6 381
Autres produits financiers.....		608	316
Autres charges financières.....		-4 545	-3 170
Résultat financier.....	12	-9 799	-9 235
Impôts sur les bénéfices.....	14	-5 563	-9 485
Quote-part de résultat dans les entreprises associées.....	6	3 708	2 670
Résultat net total.....		19 438	18 614
Intérêts minoritaires.....		40	-20
Résultat net part du groupe.....		19 398	18 634
Résultat net par action.....		11,27	10,79
Résultat net dilué par action.....		11,27	10,79

III – Tableau des flux de trésorerie consolidés
(En milliers d'euros)

	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture.....	25 955	37 424
Résultat net.....	19 438	18 614
Quote-part de résultat MEE.....	-3 708	-2 670
Dividendes reçus des MEE.....	366	71
Dotations nettes aux amortissements.....	31 865	29 658
Dotations nettes aux provisions.....		7 944
Instruments financiers.....	7	-302
Résultat sur cessions d'actifs.....	1 721	732
Résultat financier.....	9 799	9 235
Impôt sur les bénéfices.....	5 563	9 485
Perte de valeur.....	-92	36
Marge brute d'autofinancement avant charges financières et impôts.....	64 959	72 803
Impôt décaissé.....	-3 253	-14 588
Variation du besoin en fonds de roulement.....	-3 676	2 655
Flux issus des activités opérationnelles.....	58 030	60 870
Investissements.....	-34 630	-54 301
Cessions.....	-2 735	113
Acquisition immobilisations financières.....	-372	-147
Réduction des autres immobilisations financières.....	116	77
Intérêts reçus sur actifs financiers non courants.....	-575	225
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants.....		61
Flux issus des activités d'investissement	-38 196	-53 972
Opérations de financement :		
Dividendes versés.....	-5 266	-5 235
Remboursement des dettes financières.....	-23 411	-21 183
Besoin de trésorerie (financement).....	-28 677	-26 418
Augmentation des dettes financières.....	11 060	858
Dégagement de trésorerie (financement).....	11 060	858
Intérêts financiers versés.....	-6 977	-8 254
Intérêts financiers reçus.....	1 115	1 630
Variation des découverts bancaires.....	-8 202	13 817
Flux issus des activités de financement.....	-31 681	-18 367
Variation de trésorerie.....	-11 847	-11 469
Trésorerie de clôture.....	14 108	25 955

IV – Etat de variations des capitaux propres
(En milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations justes valeurs et autres	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2006.....	1 725 320	27 605	4 568	113 138	111	145 422	22	145 444
Résultat net.....				17 284		17 284	-20	17 264
Dividendes distribués.....				-5 176		-5 176	-75	-5 251
Variation de juste valeur des instruments de couverture enregistrée directement en capitaux propres.....					-1 213	-1 213	-13	-1 226
Ecart de conversion.....				174		174	32	206
Pertes et gains actuariels.....				12 694		12 694		12 694
Prise en compte des intérêts sous minoritaires TIRU.....							-120	-120
Impôt sur les éléments reconnus en capitaux propres.....				-3 961		-3 961		-3 961
Correction d'erreur sur réseau structurant 2007.....				1 350		1 350		1 350
Capitaux propres au 31 décembre 2007.....	1 725 320	27 605	4 568	135 503	-1 102	166 574	-174	166 400
Résultat net.....				19 398		19 398	40	19 438
Dividendes distribués.....				-5176		-5 176	-181	-5 357
Variation de juste valeur des instruments de couverture enregistrée directement en capitaux propres.....					-2 614	-2 614	-94	-2 708
Ecart de conversion.....				-643		-643	91	-552
Pertes et gains actuariels.....				925		925		925
Prise en compte des intérêts sous minoritaires TIRU.....							43	43
Variation de périmètre (entrée de Transports Réunis Services)				-164		-164		-164
Impôt sur les éléments reconnus en capitaux propres.....				531		531		531
Autres.....				-584		-584		-584
Capitaux propres au 31 décembre 2008.....	1 725 320	27 605	4 568	149 790	-3 716	178 247	-275	177 972

V – Etats des produits et des charges comptabilisés

	2008	2007
Résultat net de la période.....	19 438	18 614
Reconnaissance des pertes et gains actuariels en capitaux propres.....	925	12 694
Variation de la juste valeur des instruments de couverture enregistrée directement en capitaux propres.....	-2 708	-1 226
Ecart de conversion.....	-552	206
Impôt.....	531	-3 961
Total des produits et charges directement enregistrés dans les capitaux propres.....	-1 804	7 713
Produits et charges reconnus sur la période.....	17 634	26 327

VI – Annexes au bilan et compte de résultat consolidés
(Article 24 du décret 83 1020 du 29 novembre 1983)

En date du 26 février 2009 le Conseil d'Administration de la CPCU a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 de la société CPCU et de ses filiales. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

CPCU SA, société mère du Groupe et de ses filiales, dont le siège social est situé au 185 rue de BERCY 75012 PARIS, est une Société Anonyme à Conseil d'Administration soumise aux dispositions du livre II du code de commerce ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises.

Elle est régie par les dispositions légales et réglementaires, en vigueur et à venir, applicables aux sociétés anonymes et par ses statuts.

La société est cotée sur le second marché.

Activité de la société

CPCU est concessionnaire de la ville de Paris pour « la distribution de chaleur pour tous usages par la vapeur ou l'eau chaude, sur le territoire de la ville de Paris » aux termes de la convention de concession en date du 10 décembre 1927 ayant fait l'objet d'un renouvellement par avenant du 13 juin 1983 pour une période de 30 ans courant du 1^{er} janvier 1987 au 31 décembre 2017.

Cette convention définit les droits et obligations du concessionnaire, dont les conséquences comptables sont les suivantes :

- Le concessionnaire est tenu de payer au concédant une redevance comportant deux termes, l'un proportionnel à la longueur des canalisations du réseau intra-muros (droit statistique), l'autre proportionnel au produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau dans Paris intra-muros, par le prix maximum autorisé (droit complémentaire).

- Le concessionnaire est tenu d'entretenir et de renouveler les installations de distribution et de production de chaleur, sur le territoire de la ville et en dehors.

- La convention de concession définit les biens du concessionnaire faisant partie du domaine concédé, dits « biens de retour », par opposition aux biens ne faisant pas partie du domaine concédé, dits « biens de reprise ». Les conditions de reprise des installations en fin de concession sont détaillées comme suit :

- Les biens de retour seront remis gratuitement à la ville de Paris. A titre dérogatoire, pour les biens de retour établis depuis le 1^{er} janvier 2001 et non amortis à la fin de la concession, la ville de Paris versera à CPCU une indemnité égale à leur valeur brute, diminuée d'un trentième, pour chaque année depuis leur établissement. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à la valeur nette comptable du bien considéré.

- Les terrains, le mobilier, le matériel mobile, les biens immatériels et les stocks seront indemnisés à leur valeur vénale.

- Pour les centrales de production et l'ensemble des canalisations, installations et ouvrages accessoires de distribution et transport situés en dehors de la ville de Paris : l'indemnité sera calculée selon la règle énoncée pour les biens de retour.

Les biens de retour, soit le réseau, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis sur leur durée de vie, avec un maximum de 30 ans.

Les biens de reprise font l'objet d'un amortissement industriel. Cf note 1.6 « Immobilisations corporelles ».

Note 1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 – Référentiel

Au 31 décembre 2008, les états financiers consolidés annuels du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union Européenne (1).

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2007, à l'exception des éléments suivants :

1.1.1 Des normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2008

IFRIC 14 - Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum

Cette interprétation n'a pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

IFRIC 11 – Actions propres et transactions intra-Groupe

Cette interprétation clarifie la comptabilisation dans une filiale des paiements en instruments de capitaux propres de la société mère effectués par achat d'actions propres. Elle n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe.

IAS 39 et IFRS 7 - Amendements Reclassements d'actifs financiers

L'amendement d'IAS 39, en réponse à la crise financière, permet d'une part, dans des cas rares, de reclasser des instruments financiers hors de la catégorie « actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » et permet d'autre part, sous certaines conditions, de reclasser des instruments financiers hors des catégories « actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances ».

Ces amendements n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

Pour mémoire, depuis le 31 décembre 2006, le Groupe applique IFRIC 12 qui est d'application obligatoire en 2008.

1.1.2 Des normes IFRS et interprétations de l'IFRIC dont l'application est obligatoire après 2008 et anticipée par le Groupe

IFRS 8 – Secteurs opérationnels

Cette norme, qui remplace IAS 14, aligne les informations sectorielles à fournir sur les dispositions de la norme américaine SFAS 131 qui impose de retenir l'approche de la direction (*management approach*) pour présenter les secteurs opérationnels.

Le Groupe ne possédant qu'un seul secteur d'activité, cette norme ne trouve pas d'application pertinente.

IAS 23 – Coût d'emprunt

Cette norme, révisée en 2007, supprime l'option de comptabilisation en charge.

L'application d'IAS 23 (révisée en 2007) n'a pas d'incidence car le Groupe a toujours appliqué le traitement alternatif qui consiste à incorporer les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

(1) Référentiel disponible sur le site internet de la Commission Européenne http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/

1.1.3 Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC dont l'application est obligatoire après 2008 et non anticipée par le Groupe

L'analyse des incidences de l'application de ces normes et interprétations est en cours

- IAS 1 révisée en 2007 - Présentation des états financiers
- IFRS 3 révisée - Regroupement d'entreprise (phase 2)
- IAS 27 révisée - Etats financiers consolidés et individuels
- IAS 32 - Amendements Instruments financiers remboursables au gré du porteur
- IAS 39 - Amendements Eléments éligibles à une opération de couverture
- IFRS 2 - Amendement Conditions d'acquisition des droits et annulations
- IFRS 1 - Amendement Coût d'une participation dans la filiale, une entreprise contrôlée conjointement ou une entreprise associée dans les comptes individuels
- IFRIC 13 - Programmes de fidélisation clients
- IFRIC 15 - Contrats pour la construction de biens immobiliers
- IFRIC 16 - Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 - Distribution en nature aux actionnaires
- En mai 2008, l'IASB a publié une première série d'amendements aux normes « omnibus of improvements » dans l'objectif d'en retirer certaines incohérences et d'en clarifier la formulation. Ils comportent des dispositions transitoires spécifiques pour chaque amendement.

1.2 – Base d'évaluation pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définis par la norme IAS 39.

1.3 – Jugement et utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur les provisions (Cf note 9), dont les engagements de retraite et assimilés (Cf note 9.1), les provisions sur le réseau (Cf note 9.2, 9.3, 9.4), et les instruments financiers (Cf note 4).

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de la CPCU a fait l'usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées. Cela a été le cas en particulier pour la comptabilisation des contrats de concession.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Conformément à l'IAS 1, le Groupe présente séparément au bilan les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

1.4 – Périmètre et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration proportionnelle, la mise en équivalence et l'intégration globale :

- l'intégration globale s'applique aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ;
- les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle, au pourcentage d'intérêt ;
- la mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le

pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %. Le Groupe TIRU est mis en équivalence du fait de l'influence notable du Groupe sur le Groupe TIRU, et ce malgré une participation inférieure à 20 %. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée « Part dans le résultat des entreprises associées » sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence.

Toutes les transactions et positions entre entités du Groupe sont éliminées en consolidation.

La liste des principales sociétés consolidées par intégration proportionnelle, mise en équivalence ou par l'intégration globale est présentée en note 2.

1.5 – Immobilisations incorporelles

Le traitement des concessions et en particulier des biens de retour (immobilisations mises en concession correspondant au réseau de distribution de vapeur de Paris) est décrit dans la note 1.10 « Concessions ».

Les autres immobilisations incorporelles hors concession sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et d'éventuelles pertes de valeur.

1.6 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent essentiellement les actifs de concession décrits dans la note 1.10 « Concessions ».

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût de revient et diminuées des amortissements et pertes de valeur.

1.6.1 Evaluation initiale et évaluation postérieure

En application de l'IAS 16, le Groupe comptabilise ses immobilisations par composants en fonction de leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le Groupe a décidé d'utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 pour comptabiliser le siège social à sa juste valeur dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues en application de l'IAS 20.

1.6.2 Amortissement

En application de l'IAS 16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants à une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Ces durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations concernées.

Les amortissements sont pratiqués selon les méthodes et durées suivantes :

- Matériel de transport.....	5 ans linéaire
- Matériel de bureau.....	5 ans linéaire
- Mobilier de bureau.....	10 ans linéaire
- Matériel informatique.....	3 ans linéaire
- Liaisons intérieures.....	30 ans linéaire
- Sous-stations clients.....	15 ans linéaire
- Stations d'échange.....	30 ans linéaire
- Constructions.....	30 ans linéaire
- Agencement aménagement constructions.....	10 ans linéaire
- Installations techniques, matériels et outillages industriels :	
- matériel de production.....	30 ans linéaire
- Cogénération :	
- turbine à combustion.....	20 ans linéaire
- chaudière et reste de la centrale.....	30 ans linéaire
- Outillage et compteurs – télécomptage.....	10 ans linéaire
- Aménagement et agencement matériels et outillages industriels.....	10 ans linéaire
- Réseau hors Paris y compris stations d'échange.....	30 ans linéaire

1.6.3 Tests de perte de valeur

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée dans les comptes.

1.7 – Stocks

Les stocks combustibles et de fournitures sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks font l'objet d'un test de valeur à chaque clôture en fonction des données de marché et de leur utilisation probable dans le cadre des activités du Groupe. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cadre de la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES) dans l'Union Européenne, des quotas d'émission de GES ont été alloués à titre gratuit à plusieurs sites industriels du Groupe. Les sites visés sont tenus de restituer un nombre de quotas égal au total des émissions des gaz à effet de serre constatées lors de l'année écoulée. Afin de couvrir un éventuel déficit de quotas, le Groupe peut être amené à acheter des quotas sur les marchés d'échange de droits à polluer.

En l'absence de principe IFRS spécifique définissant précisément le traitement comptable à adopter, le Groupe a décidé d'appliquer les principes suivants concernant les problématiques comptables relatives aux quotas de GES :

- Les droits à polluer constituent des stocks.
- Les droits à polluer alloués à titre gratuit par l'Etat sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle.
- Les droits acquis à titre onéreux sur le marché pour couvrir les besoins opérationnels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

En cas d'insuffisance de quotas pour couvrir les émissions de GES de l'exercice en cours, le Groupe constitue une provision correspondant à la sortie de ressource économique qu'il serait tenu d'effectuer pour acheter les quotas manquants. Cette provision est constituée sur la base du prix de marché pour les quotas restant à acquérir.

1.8 – Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément à l'IAS 32 et l'IAS 39. Ils comprennent les titres disponibles à la vente, les prêts et créances au coût amorti, les instruments financiers dérivés, les créances clients et autres débiteurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie :

La catégorie «titres disponibles à la vente» comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées. Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction. Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. S'agissant de sociétés non cotées, la juste valeur est estimée principalement par référence à la quote part de situation nette ou le cas échéant au moyen d'autres techniques d'évaluation reconnues (actualisation de flux de trésorerie futurs...).

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsque la perte de valeur par rapport au coût d'acquisition historique est significative ou prolongée. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat sur la ligne «dépréciations d'actifs». Seules les pertes de valeur sur des instruments de dettes (titres de dette/obligations) peuvent être reprises par résultat.

La catégorie «prêts et créances au coût amorti» comprend principalement des prêts au personnel, des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées et des dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

S'agissant des instruments financiers dérivés, les principes comptables appliqués sont détaillés à la note 1.12.

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non recouvrement.

La trésorerie comprend les liquidités du Groupe placées sur des comptes bancaires ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par l'IAS 7. Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

1.9 – Provisions courantes et non courantes

1.9.1 Provisions pour retraites et autres avantages du personnel

Selon les lois et usages, les sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19. En conséquence :

- Le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations.
- La valorisation du montant de ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'Etat s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée.

En 2006, conformément à l'option offerte par l'amendement d'IAS 19 de décembre 2004, le Groupe a décidé d'abandonner la méthode « du corridor » et de constater la totalité de l'écart actuariel relatif aux engagements postérieurs à l'emploi dans le montant de la provision pour retraite et engagements assimilés, en contrepartie des capitaux propres. Les écarts actuariels ne sont plus amortis par résultat.

1.9.2 Autres provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation.

Les provisions sont destinées à couvrir les risques des litiges en cours ainsi que les engagements de travaux de CPCU, pris à la demande des autorités de tutelle.

1.9.3 Classification courant / non courant

Les provisions dont la part est à moins d'un an sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passif non courant.

La part à plus d'un an des provisions pour engagement de retraite et assimilés est classée en non courant et la part à moins d'un an en courant. Cette part courante des engagements de retraite et assimilés correspond aux décaissements que le Groupe estime devoir réaliser dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice tant pour les régimes financés que pour les régimes non financés.

1.10 – Concessions

L'application de l'IFRIC 12 – Service Concession Arrangement est anticipée par CPCU depuis 2006. L'interprétation de l'IFRIC 12 traite de la comptabilisation des contrats de concession par le concessionnaire d'un service public dans lequel le concessionnaire ou « opérateur » assure le service public ainsi que la gestion et le renouvellement des infrastructures.

En effet, l'IFRIC 12 précise les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement,
- le concédant a l'obligation d'offrir et d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant),
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre,
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus,
- le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

Ainsi certaines infrastructures de concession ne répondant pas aux critères de l'IFRIC 12 restent classées en tant qu'immobilisations corporelles.

Selon l'IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature du véritable débiteur (responsable du paiement) ainsi :

- le modèle « actif incorporel » est applicable quand le concessionnaire est payé en substance par l'usager,
- le modèle « actif financier » est applicable quand le concessionnaire est payé en substance par le concédant.

Le terme « en substance » signifie que l'identité du payeur n'est pas en soit le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

La CPCU a retenu le modèle de « l'actif incorporel », dans la mesure où les usagers payent directement la CPCU et qu'aucune garantie sur les montants qui seront versés n'est accordée par la ville de Paris.

En application de ces principes :

- les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites au bilan,
- les investissements de premier établissement et d'extension effectués par la CPCU sur le domaine concédé sont comptabilisés sous forme d'actifs incorporels (les biens concernés sont les biens de retour).

Les dépenses de renouvellement (à l'identique) correspondent à des obligations prévues aux contrats. Elles sont comptabilisées en charges.

Les incidences sur le bilan et le compte de résultat sont calculées en fonction des règles comptables suivantes :

- immobilisation des extensions au moment de la réalisation des travaux en tant qu'actif incorporel par le crédit du chiffre d'affaires,
- charge de renouvellement pour la part non indemnisée des travaux de modernisation du réseau, par le crédit du compte de créances sur concessions.
- amortissement linéaire des actifs incorporels sur la durée résiduelle du contrat de concession.

Aucune marge de construction n'est incluse dans les travaux d'extension immobilisés réalisés sur le domaine concédé.

1.11 – Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément à l'IAS 32 et l'IAS 39. Ils comprennent les dettes financières, les instruments financiers dérivés, les dettes fournisseurs et autres créanciers, les dettes d'impôt courant, et les autres passifs.

Les passifs financiers sont ventilés au bilan entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture de juste valeur dont le sous-jacent est classé en courant.

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la valeur du bien loué. Les paiements au titre de la location sont ensuite ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

1.12 – Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt et des cours de change.

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme d'acheter ou de vendre un actif ;
- couverture de flux de trésorerie.

- Couverture de juste valeur : une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs, de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou des actifs et passifs en devises étrangères, ou d'engagement ferme.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période. Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la part inefficace de la couverture.

- Couverture de flux de trésorerie : il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers déjà traduits au bilan, ou de transactions futures non encore traduites au bilan, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période.

1.13 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés à la vente de chaleur et prestations de services dans le cadre de la concession ainsi que la vente d'électricité générée par les installations de production de vapeur.

Le chiffre d'affaires dégagé sur l'activité de vente de chaleur est comptabilisé au fur et à mesure des consommations des clients. Un relevé des compteurs des clients est régulièrement effectué par la société.

La vente de l'électricité produite par les installations de cogénération est régie par un contrat avec EDF et appelé « 97-01 ».

Ce contrat, créé spécifiquement pour promouvoir la cogénération, est réservé aux producteurs qui avaient demandé leur certificat de cogénérateur entre mars 1997 et fin 1998.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont sa longue durée (12 ans) et son mode de rémunération basé sur le coût de production d'un cycle combiné au gaz (650 Mw, rendement de 51 %, disponibilité de 95 %) et composé des trois éléments suivants :

- une prime fixe basée sur un engagement de puissance garantie, ajustée selon la disponibilité de l'installation, accordée uniquement sur les 5 mois d'hiver (du 01/11 au 31/03) et dont le montant représente environ 45 % de la facture,
- la rémunération de l'énergie active exportée dont la part représente environ 55 % de la facture et dont le tarif est indiqué sur le prix du gaz transport (STS) avec plafonnement. A l'atteinte de ce prix, la recette variable unitaire reste constante,
- une rémunération complémentaire liée au rendement électrique équivalent, plafonnée également.

1.14 – Impôts

Le Groupe calcule l'impôt sur le résultat de ses entités conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les comptes consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Par ailleurs, un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera généré.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société consolidée et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Dans le cadre d'arrêtés intermédiaires, la charge d'impôts (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité fiscale.

1.15 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

1.16 - Changement d'estimation et correction d'erreurs

L'examen spécifique des travaux de modernisation des tronçons liés à la mise en service de la nouvelle usine d'incinération Isséane, d'un montant de 2,1 M€, réceptionnés fin 2007, ont amené à une requalification de la nature de ces travaux d'immobilisation, initialement comptabilisés en charges.

Des corrections ont été effectuées sur les états financiers consolidés publiés au 31 décembre 2007 afin d'assurer la comparabilité avec les comptes consolidés de 2008, et ce conformément à la norme IAS 8 relative aux méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et erreurs.

Les corrections effectuées se présentent comme suit :

Bilan	31/12/2007 avant correction	Correction d'erreur	Reclassement	Changement de méthode	31/12/2007 après correction
Immobilisations corporelles.....	320 575	2 059			322 634
Impôts différés.....	7 032	-709			6 323
Capitaux propres.....	165 050	1 350			166 400

Compte de résultat	31/12/2007 avant correction	Correction d'erreur	Reclassement	Changement de méthode	31/12/2007 après correction
Autres charges opérationnelles.....	-71 972	2 059			-69 913
Impôts sur les bénéfices.....	-8 776	-709			-9 485
Résultat net total.....	17 264	1 350			18 614

Aucun changement d'estimation n'est intervenu sur l'exercice.

Note 2 – Liste des sociétés consolidées et méthodes de consolidation

La société Transports Réunis Services entre dans le périmètre de consolidation.

Le Groupe est composé des entités suivantes, consolidées par intégration proportionnelle, par intégration globale ou par mise en équivalence :

Nom et siège social	% d'intérêt et de contrôle 31/12/2008	Méthode de consolidation au 31/12/08	% d'intérêt et de contrôle 31/12/2007	Méthode de consolidation au 31/12/2007
CPCU Compagnie parisienne de chauffage urbain 185, rue de Bercy 75012 Paris	100	Maison-mère	100	Maison-mère
Tiru Traitement industriel des résidus urbains Tour Franklin, La Défense 8, 92042 Paris La Défense Cedex	19	Mise en équivalence	19	Mise en équivalence
Climespace 185, rue de Bercy, 75012 Paris	22	Mise en équivalence	22	Mise en équivalence
SNC Cogé Vitry 185, rue de Bercy, 75012 Paris	50	Intégration proportionnelle	50	Intégration proportionnelle
SNC Choisy Vitry Energie 185, rue de Bercy, 75012 Paris	55	Intégration globale	55	Intégration globale
SNC Choisy Vitry Distribution 2 à 10, rue Gabriel Péri 94400 Vitry/Seine	45	Mise en équivalence	45	Mise en équivalence
Transports Réunis Services 79, rue Julian Grimau 93700 Drancy.	26	Mise en équivalence	10	Non consolidé

Note 3 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 3.1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

(En milliers d'euros)	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2008
Immobilisations incorporelles :	282 935	11 717	2 216	292 436
Concessions.....	280 732	11 633	2 216	290 149
Autres	2 203	84		2 287
Immobilisations corporelles :	595 346	33 805	2 106	627 045
Terrains.....	4 717			4 717
Constructions.....	94 660	724	456	94 928
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	463 693	23 667	1 644	485 716
Autres immobilisations corporelles.....	9 456	571	6	10 021
Immobilisations corporelles en cours.....	22 820	8 843		31 663
Total.....	878 281	45 522	4 322	919 481
Dont immobilisations en locations financement :				
Constructions.....	899			899
Installations techniques.....	98 245			98 245
	99 144			99 144

Les immobilisations incorporelles représentent principalement les actifs constitutifs du réseau de distribution de vapeur mis en concession par la ville de Paris (Cf note 1.10 « Concessions »).

Les immobilisations corporelles concernent essentiellement les constructions, les usines de production (matériel et outillage industriels).

- Le poste « Installations techniques » comprend ces principales opérations d'investissements en 2008 :

- Rénovation traitement d'eau : 6,1 M€
- Rénovations chaudières 7 et 8 de Grenelle : 2,2 M€
- Modernisation de canalisations hors Paris : 2,1 M€
- Remplacement économiseur chaudière 5 de Saint-Ouen cogénération : 1,6 M€

Les cessions du poste « Installations techniques » correspondent principalement au retrait :

- De l'économiseur chaudière 5 et des pompes alimentaires de la cogénération STO3 : 1 M€
- Des agencements de plus de 10 ans : 0,6 M€

Les immobilisations en cours

- Le poste « Immobilisations corporelles en cours » comprend principalement au 31 décembre 2008 :

- Le traitement d'eau de Grenelle : 10,3 M€
- Modernisation de canalisations structurantes : 5,6 M€
- Géothermie PNE : 5,6 M€
- Etudes pour le tramway T3 Est : 2,4 M€

Note 3.2 – Amortissements et pertes de valeurs cumulés

(En milliers d'euros)	Montant des amortissements au 31/12/2007	Dotations	Perte de valeur	Cessions	Montant des amortissements au 31/12/2008
Immobilisations incorporelles :	142 491	11 562		1 065	152 988
Concessions.....	140 303	11 512		1 065	150 750
Autres.....	2 188	50			2 238
Immobilisations corporelles :	272 712	19 871		1 611	290 972
Constructions.....	41 410	3 164		456	44 118
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	222 348	16 198		1 060	237 486
Autres immobilisations corporelles.....	8 953	509		95	9 367
Total.....	415 203	31 433		2 676	443 960
Dont amortissement immobilisations en locations financement :					
Constructions.....	608	45			653
Installations techniques.....	59 369	3 927			63 296
	67 227	3 972			63 949

Note 3.3 – Valeur nette comptable

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations incorporelles :	139 448	140 444
Concessions.....	139 399	140 429
Autres.....	49	15
Immobilisations corporelles :	336 074	322 634
Terrains.....	4 717	4 717
Constructions	50 810	53 250
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	248 230	241 344
Autres immobilisations corporelles.....	654	503
Immobilisations mises en concession.....		
Immobilisations corporelles en cours.....	31 663	22 820
Total.....	475 522	463 078
Dont immobilisations en locations financement :		
Constructions.....	246	291
Installations techniques.....	34 949	38 876

Note 3.4 – Locations financement

Les contrats de locations financement conclus par la CPCU concernent la centrale au charbon de Saint-Ouen II et le siège social. Le paiement en capital du contrat de Saint-Ouen est couvert par un instrument de trésorerie à hauteur de 13 804 K€.

Paievements minimaux futurs, valeurs non actualisées :

En millions d'euros	Paievements minimaux de leasing au 31 déc. 2008	Paievements minimaux de leasing au 31 déc. 2007	Paievements minimaux de leasing au 31 déc. 2006
	Valeur non actualisée	Valeur non actualisée	Valeur non actualisée
Au cours de la 1ère année	15 884	15 475	14 832
Au cours de la 2ème année et jusqu'à la 5ème y compris	3 837	18 804	33 333
Au-delà de la 5ème année	447	1 364	2 310
Total paievements futurs minimaux	20 168	35 643	50 475

Note 4 – Instruments financiers

Note 4.1 - Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Titres disponibles à la vente.....	138	0	138	271	0	271
Prêts et créances au coût amorti.....	4 364	958	5 322	1 533	1 782	3 315
Instruments financiers dérivés	0	37	37	0	293	293
Créances clients et autres débiteurs	0	170 852	170 852	0	150 986	150 986
Trésorerie et équivalent de trésorerie	0	14 108	14 108	0	25 955	25 955
Total actifs financiers.....	4 502	185 955	190 457	1 804	179 016	180 820

La créance de concession (5 M€) liée au programme de modernisation est classée en "Créances clients et autres débiteurs".

Note 4.1.1 - Titres disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	% de détention au 31/12/2008	31/12/2008	31/12/2007
Institut de gestion déléguée.....	11,00	1	1
SDC Clichy.....	4,34	137	137
S.A. Paris-énergie (1).....	0,00	0	3
S.A. Transports réunis services (2).....	26,00	0	130
Total des titres disponibles à la vente.....		138	271

La valeur comptable des titres disponibles à la vente représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Les titres disponibles à la vente représentent les participations minoritaires du groupe dans des sociétés non consolidées.

(1) La S.A. Paris-énergie a été liquidée en juillet 2008.

(2) La S.A. Transports réunis services fait maintenant partie du périmètre de consolidation.

Note 4.1.2 - Prêts et créances au coût amorti

(En milliers d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts au personnel.....	1 588	50	1 638	1 533	59	1 592
Créances sur cession d'immobilisations.....	2 776	0	2 776	0	0	0
Dépôt et cautionnement.....	0	332	332	0	197	197
Créances immobilisées.....	0	539	539	0	462	462
Autres immobilisations financières.....	0	37	37	0	39	39
Compte courant sociétés apparentées	0	0	0	0	1 025	1 025
Total prêts et créances au coût amorti	4 364	958	5 322	1 533	1 782	3 315

La valeur comptable des prêts et créances au coût amorti représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Note 4.1.3 - Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

Nature	Sociétés	Notionnel	Devises	Echéances	Juste valeur au 31/12/2008	Elément couvert
Collar de taux	CPCU	5 520	Euros	30/09/2009	37	Certificat de dépôt lié au contrat de crédit-bail de St-Ouen II

La valeur de marché des instruments de change présentée ci-dessus a été évaluée par actualisation du différentiel de cash-flow futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers. De ce fait, cette estimation n'est pas nécessairement l'exact reflet du montant qui pourrait être reçu ou versé en cas de dénouement des instruments sur le marché. Utiliser des hypothèses de marché différentes ou des méthodes d'estimation différentes, pourrait avoir une incidence significative sur le montant estimé des valeurs de marché.

Note 4.1.4 - Créances clients et autres débiteurs

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Avances et acomptes versés sur commande.....	208	55
Clients et autres débiteurs.....	122 526	102 915
Créances diverses.....	48 118	48 016
Créances clients et autres débiteurs.....	170 852	150 986

La valeur comptable des Créances clients et comptes rattachés représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Les créances diverses comprennent la créance de TVA pour 29 M€ au 31 décembre 2008 contre 25 M€ au 31 décembre 2007.

Le solde représente des créances liées à l'exploitation.

Les créances clients sont dans la catégorie "Prêts et créances au coût amorti".

Note 4.1.5 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie contiennent essentiellement les bons à moyen terme négociables de la Société Générale (13,8 M€) représentant un certificat de dépôt dont le nominal couvre une échéance restant à payer sur le crédit bail de Saint-Ouen. Ce certificat a été déposé sur un compte gagé Société Générale producteur d'intérêts (Euribor 6 mois). Il fait l'objet d'une couverture de risque financière par la mise en place d'un collar de taux.

Note 4.2 – Passifs financiers

Note 4.2.1 – Synthèse des passifs financiers

(En milliers d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières.....	57 944	105 577	163 521	72 870	111 205	184 075
Autres passifs.....	1 118	0	1 118	1 542	0	1 542
Instruments financiers dérivés.....	0	3 811	3 811	0	1 918	1 918
Avances et acomptes reçus sur commandes.....	0	7 508	7 508	0	7 532	7 532
Fournisseurs.....	0	113 158	113 158	0	86 474	86 474
Autres dettes d'exploitation.....	0	22 169	22 169	0	11 022	11 022
Autres passifs d'exploitation.....	0	26 264	26 264	0	25 291	25 291
Autres passifs hors exploitation.....	0	0	0	0	0	0
Total passifs financiers.....	59 062	278 487	337 549	74 412	243 442	317 854

Note 4.2.2 – Répartition par échéance

(En milliers d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes à - d'un an.....		278 487	278 487		243 442	243 442
Dettes à plus d'un an et moins de cinq ans.....	53 199		53 199	63 700		63 700
Dettes à + de cinq ans.....	5 863		5 863	10 712		10 712
Total.....	59 062	278 487	337 549	74 412	243 442	317 854

Note 4.2.3 – Dettes financières par nature

Toutes les dettes financières sont contractées en euros.

(En milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Emprunts.....	9 703	43 888	8 885	42 764
Locations financement.....	16 051	14 056	14 294	30 106
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie.....	79 823	0	88 026	0
Total dettes financières.....	105 577	57 944	111 205	72 870

Les contrats de location financement font l'objet de couverture de risque financière (cf note 13).

Note 4.2.4 – Dettes financières par types de taux (avec intérêts)

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
A taux variable.....	130 414	157 047
A taux fixe.....	33 107	27 028

Note 4.2.5 – Ratio d'endettement

	31/12/2008	31/12/2007
Total des emprunts.....	83 698	96 049
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie.....	79 823	88 026
Endettement brut.....	163 521	184 075
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 4.1.5) ...	-14 108	-25 955
Endettement net.....	149 413	158 120
Total des capitaux propres.....	177 972	166 400
Total du capital.....		
Ratio d'endettement.....	0,92	1,11

Note 5 – Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change, des prix des matières premières et de l'énergie. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de matières premières.

Note 5.1 - Risque de crédit

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif de son bilan. Le Groupe est exposé au risque de crédit de part ses activités opérationnelles et financières.

Activités Opérationnelles

L'encours des créances clients et autres débiteurs est présenté dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	au-delà d'un an	Total			
Créances clients et autres débiteurs								
au 31 décembre 2008	58 706	504	1 590	5 681	66 481	2 692	104 371	173 544

Le tableau ci-dessous indique les variations de la dépréciation des créances clients et autres débiteurs :

	(En milliers d'euros)
Au 1er janvier 2007.....	243
Dépréciation de créances.....	1 081
Créances irrécouvrables décomptabilisées durant l'exercice.....	-292
Reprise de montants inutilisés.....	
Au 31 décembre 2007.....	1 032
Dépréciation de créances.....	1 785
Créances irrécouvrables décomptabilisées durant la période....	-125
Reprise de montants inutilisés.....	
Acquisition de filiales.....	
Au 31 décembre 2008.....	2 692

Le risque de crédit des comptes clients est limité pour plusieurs raisons :

- le nombre important de clients (5 350),
- la diversification de la clientèle (public, habitat privé, entreprises privées)
- la solvabilité des clients, et l'importance des actifs détenus par ces clients (valeur des immeubles chauffés par CPCU).

Les pertes sur comptes clients sont de ce fait très limitées.

Remarque : CPCU a une politique de dépréciation de ses créances clients avec deux composantes : une créance est dépréciée individuellement dès qu'un risque de perte spécifique (difficultés économiques et financières du client concerné, dépôt de bilan...) est identifié et avéré. La CPCU peut aussi être amenée à constituer des provisions statistiques pour des créances échues et impayées depuis un délai tel que la CPCU considère qu'un risque statistique de perte existe.

Activités financières

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	au-delà d'un an	Total			
Prêts et créances au coût amorti (hors créances client et autres débiteurs)								
au 31 décembre 2008			921	4 364	5 285		37	5 322
au 31 décembre 2007			1 743	1 533	3 276		39	3 315

Ces créances constituent d'une part des prêts au personnel et d'autre part des créances sur concession et ne représentent aucun risque financier. La variation des créances à plus d'un an est liée à la constatation d'une créance sur concession de 2 776 K€.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le Groupe est exposé de façon limitée au risque de crédit sur le placement de ses excédents (hors prêts et créances au coût amorti). En effet, le risque de crédit correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments financiers dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive. Au 31 décembre 2008, le seul placement du Groupe est le BMTN souscrit auprès de la Société Générale.

En cours d'année, la CPCU peut, par ailleurs, être amenée à placer de la trésorerie dans le cadre de la convention de centralisation de trésorerie auprès du véhicule Suez Finance SA. S'agissant de l'une des filiales de sa maison mère, le risque de contre partie est limité.

Note 5.2 - Risque de liquidité

Une convention de trésorerie mise en place en octobre 2007 entre CPCU et Suez Finance couvre les besoins de trésorerie depuis cette date. La société dispose de 100 M€ de ligne de crédit sur compte courant Suez Finance par convention de trésorerie. Cette autorisation n'est pas utilisée au 31 décembre 2008.

Les financements externes mis en place (locations financement et emprunts) ont été accordés de manière irrévocable.

Au 31 décembre 2008, la répartition des dettes financières par échéance est la suivante :

(En milliers d'euros)	Total	2009	2010	2011	2012	2013	Au-delà de 5 ans
Emprunts.....	53 591	9 703	10 049	10 473	10 919	12 447	0
Locations financement.....	30 107	16 051	2 306	2 367	2 428	1 092	5 863
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie...	79 823	79 823	0	0	0	0	0
Fournisseurs.....	113 158	113 158	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2008.....	276 679	218 735	12 355	12 840	13 347	13 539	5 863

(En milliers d'euros)	Total	2008	2009	2010	2011	2012	Au-delà de 5 ans
Emprunts.....	51 649	8 885	9 160	9 542	9 941	10 361	3 760
Locations financement.....	44 400	14 294	16 051	2 307	2 368	2 428	6 952
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie...	88 026	88 026	0	0	0	0	0
Fournisseurs.....	86 474	86 474	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2007.....	270 549	197 679	25 211	11 849	12 309	12 789	10 712

Note 5.3 - Risque de Marché

Risque de change

De par son activité, le Groupe est essentiellement exposé au risque de conversion de ses dettes afférentes aux achats de combustibles et au contrat de maintenance de cogénération. Ces derniers sont en effet libellés en dollar US.

L'instrument de couverture utilisé est l'achat de devises à terme.

Nature	Sociétés	Notionnel	Devises	Echéances	Juste valeur au 31/12/2008	Elément couvert
Couverture des flux de trésorerie,						
achats de devises à terme.....	CPCU	5 000	USD	15/01/09	- 4 276	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	2 100	USD	15/01/09	- 170	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	2 100	USD	15/01/09	62	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	1 905	USD	15/01/09	39	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	2 100	USD	15/01/09	- 43	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	2 000	USD	30/01/09	103	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	2 000	USD	12/02/09	104	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	2 100	USD	17/02/09	- 6	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	2 100	USD	17/02/09	- 6	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	1 905	USD	17/02/09	38	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	2 100	USD	16/03/09	44	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	4 005	USD	16/03/09	79	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	10 000	USD	02/11/09	424	Achat de fuel et de charbon
					- 3 608	Instruments financiers dérivés passif

Risque de taux d'intérêt :

Afin d'optimiser le coût de son endettement et/ou de réduire son exposition au risque de taux, le Groupe a recours à des instruments de couverture (swaps de taux d'intérêt, caps...) qui modifient la structure taux fixe/taux variable de sa dette.

Nature	Sociétés	Notionnel	Devises	Echéances	Juste valeur au 31/12/2008	Elément couvert
Couverture de juste valeur :						
Swap de taux.....	CPCU	12 907	Euros	30/09/2011	- 203	Couverture d'emprunt à 50 %

La valeur de marché des instruments de taux présentée ci-dessus a été évaluée par actualisation du différentiel de cash-flow futur ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers. De ce fait, cette estimation n'est pas nécessairement l'exact reflet du montant qui pourrait être reçu ou versé en cas de dénouement des instruments sur le marché. Utiliser des hypothèses de marché différentes ou des méthodes d'estimation différentes, pourrait avoir une incidence significative sur les montants estimés des valeurs de marché.

Note 5.4 - Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité a été établie sur base de la situation de la dette et des instruments financiers dérivés (de taux et de change) à la date de clôture.

Pour le risque de taux d'intérêt, la sensibilité correspond à une variation de la courbe de taux de + et - 1% par rapport aux taux d'intérêts en vigueur à la date de clôture. Une variation de 1% des taux d'intérêt court terme sur le nominal de la dette nette à taux variable et les jambes à taux variable des dérivés aurait un impact sur la charge nette d'intérêt de 1 M€.

En matière de change, l'exposition de CPCU :

- au niveau du compte de résultat, est fonction des achats de combustibles (charbon, fuel) libellés en dollars pour un montant de l'ordre de 55 M€ en 2008. Une variation de 10 % du cours de l'euro/dollar conduirait à une variation du coût des combustibles de l'ordre de 5,5 M€,
- au niveau du bilan, n'est pas significative, CPCU n'ayant pas d'actifs ni de passifs significatifs en devises.

Note 6 – Participations dans les entreprises associées

(En milliers d'euros)	Valeur d'équivalence		Quote-part de résultat		Chiffre d'affaires	
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
Groupe Tiru.....	8 854	7 777	2 512	1 622	231 230	225 952
Climespace.....	9 467	8 826	1 073	1 089	68 865	81 493
Transports réunis services (1).....	199	N/A	36	N/A	3 786	N/A
SNC Choisy Vitry Distribution...	78	97	87	-41	17 126	11 470
Total.....	18 598	16 700	3 708	2 670	321 007	318 915

Note 7 – Informations résumées sur les entités mises en équivalence

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
SNC Choisy Vitry Distribution		
Total de l'actif.....	19 148	15 251
Total du passif hors capitaux propres.....	18 975	15 035
Total des produits de l'activité.....	17 126	11 470
Résultat de la période.....	194	-92
Climespace		
Total de l'actif.....	266 404	248 449
Total du passif hors capitaux propres.....	223 145	209 065
Total des produits de l'activité.....	68 865	81 493
Résultat de la période.....	4 875	4 955
Groupe Tiru		
Total de l'actif.....	334 090	321 187
Total du passif hors capitaux propres.....	287 456	280 261
Total des produits de l'activité.....	231 230	226 349
Résultat de la période.....	13 222	8 670
Transports réunis services (1)		
Total de l'actif.....	1 546	N/A
Total du passif hors capitaux propres.....	780	N/A
Total des produits de l'activité.....	3 786	N/A
Résultat de la période.....	140	N/A
Total des actifs.....	621 188	584 887
Total des passifs hors capitaux propres	530 356	504 361
Total des produits de l'activité.....	321 007	319 312
Résultats de la période.....	18 431	13 533

(1) La S.A. Transports Réunis Services est entrée dans le périmètre de consolidation en 2008.

Note 8 – Stocks

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Matières premières (charbon, fioul).....	20 292	7 779
Autres pièces détachées	7 121	6 335
Quotas CO2.....	2 081	1 192
Valeur brute.....	29 494	15 306
Provision pour dépréciation.....	1 901	1 743
Valeur nette.....	27 593	13 563

- La variation du prix des matières premières est liée ;

- à l'augmentation du prix du charbon dont la valeur a doublée en un an (136 €/tonne à fin 2008 pour 67 €/tonne à fin 2007) soit + 4 800 K€
- à la climatologie rigoureuse de 2008 qui a nécessité un renforcement des stocks :
 - + 29 000 tonnes de charbon soit + 4 000 K€
 - + 9 000 tonnes de fioul soit + 3 900 K€

Par ailleurs, la baisse des prix du baril de pétrole à fin 2008 aura permis une baisse du prix du fioul de 26 €/tonne versus 2007 soit - 200 K€
 Cette baisse n'impactera le prix du charbon qu'au 1^{er} trimestre 2009.

- Quotas CO2

Le plan national d'affectation des quotas de Gaz à effet de serre (CO2) pour la seconde période 2008 – 2012 a attribué au Groupe CPCU 1 563 592 quotas (de tonnes de CO2).

En 2008, les émissions réelles se sont élevées à 1 220 649 quotas. Les quotas non utilisés sont reportables sur les années restantes de la période et au delà de 2012. Les transactions d'achat et de vente de ces quotas sont réalisées par l'intermédiaire d'un service spécialisé de GDF SUEZ Energie Services.

Ce service a procédé à différentes opérations :

- avant 2008 et compte tenu de l'incertitude des allocations pour la seconde période, à des achats à échéance 2008, au prix du marché,
- en 2008, à des échanges bénéficiaires entre quotas (« EUA ») et crédits Kyoto (« CER ») moins coûteux et ayant les mêmes fonctionnalités.

Les quotas utilisés ont un prix de revient moyen fonction de ces opérations, s'élevant à 4,75 €/quota.

La charge pour l'exercice s'élève à 1,7 M€ en tenant compte de ce prix de revient.

Note 9– Provisions (courant et non courant)

(En milliers d'euros)	Notes	Montant au 31/12/2007	Augmentations : dotations de la période	Diminutions : reprises de la période		Reclassement	Variation liée à la désactualisation	Montant à la fin de la période 31/12/2008
				Montants utilisés	Montants non utilisés			
Non courant		165 731	38 761	10 733	24 776	-1 243	3 362	171 102
Avantages au personnel.....	9.1	67 988	2 073	4 287		-293	3 362	68 843
Provision pour retours d'eau.....	9.2	63 848	31 948	4 722	8 360	191		82 905
Provision pour renouvellement des ouvrages spéciaux...	9.3	13 122		496	10 282	1 729		4 073
Autres.....	9.4	20 773	4 740	1 228	6 134	-2 870		15 281
Courant.....		17 853	2 715	3 224	3 235	1 243	0	15 352
Avantages au personnel.....	9.1	1 920				293		2 213
Provision pour réparation retours d'eau.....	9.2	4 266	55	251		-191		3 879
Provision pour renouvellement des ouvrages spéciaux...	9.3	1 729				-1 729		0
Autres.....	9.4	9 938	2 660	2 973	3 235	2 870		9 260
Total provisions courantes et non courantes.....		183 584	41 476	13 957	28 011	0	3 362	186 454

Note 9.1 – Avantages au personnel

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des industries électriques et gazières est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à la retraite et le mode de financement du régime, fixés par le statut national du personnel des industries électriques et gazières (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics.

Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Le métier de la CPCU ne relève pas du champ d'application des industries électriques et gazières. C'est en vertu du traité de concession que CPCU assure à son personnel la plupart des dispositions du statut des IEG et notamment le régime de retraite du personnel des industries électriques et gazières.

La mise en œuvre de la réforme du financement du régime de retraite des industries électriques et gazières (IEG) s'est achevée en 2005 avec le paiement d'une soulte liée à l'adossment financier du régime IEG à la CNAV et à l'AGIRC-ARRCO ;

L'évolution du régime de retraite IEG et notamment celle des taux de cotisations, et des montants au titre des droits spécifiques du passé (antérieurs à l'adossment au régime de droit commun, soit au 31 décembre 2004) appelés par la CNIEG reste tributaire des évolutions générales de la pyramide des âges du régime et de ses prestations.

Le total des engagements retraite et avantages sociaux provisionné dans les comptes consolidés s'élève à 71,1 M€.

9.1.1 – Rappel des hypothèses

Hypothèses actuarielles :

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes:

	31/12/2008	31/12/2007
Taux d'actualisation.....	5,10%	4,9%
Taux d'inflation.....	2,00%	2,00%
Augmentation future des salaires.....	1,2%	1,2%
Taux d'augmentation des coûts de santé.....	3,50%	3,50%

9.1.2 – Eléments bilanciels

Actif / passif enregistré au bilan :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Valeur actualisée de l'obligation.....	-69 954	-68 683
Juste valeur des actifs du régime.....		
Obligation en excès / (déficit) par rapport aux actifs.....	-69 954	-68 683
Coût des services passés	-1 103	-1 226
Actifs / (passif) enregistré au bilan.....	-71 057	-69 909
Gains / (pertes) actuariels comptabilisés en fonds propres.....	0	0

La variation des actifs / (passifs) nets des régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi se présente ainsi:

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dette actuarielle en début d'exercice.....	-68 683	-77 275
Coût des services rendus.....	-2 064	-2 870
Intérêts sur la dette actuarielle.....	-3 362	-3 140
Réductions d'effectifs / Fermeture de plans.....	-9	21
(Pertes) / Gains actuariels générés.....	925	12 694
Prestations payées.....	2 170	1 887
Coût des services passés acquis.....	1 069	
Dette actuarielle en fin d'exercice.....	-69 954	-68 683

Variation des montants nets au bilan et détail de la charge de l'exercice :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Provision pour engagements de retraite et assimilés en début d'exercice...	-69 909	-78 623
Gains / (pertes) actuariels comptabilisés en fonds propres.....		
Coût des services rendus.....	-2 064	-2 870
Intérêts sur la dette actuarielle.....	-3 362	-3 140
Rendement escompté des actifs financiers.....		
Montant des gains / (pertes) actuariels.....	925	12 694
Amortissement du coût des modifications de régimes ou des prestations accordées rétroactivement.....	123	122
Réduction d'effectifs / Fermeture de plans.....	-9	21
Coûts des services passés acquis.....	1 069	
Prestations payées.....	2 170	1 887
Provision pour engagements de retraite et assimilés en fin d'exercice...	-71 057	-69 909
Gains / (pertes) actuariels variation des fonds propres.....	925	12 694

La position des actifs et passifs au bilan, qui sont principalement à long terme, est présentée ci-dessous :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Provision pour engagements de retraite et assimilés.....	-71 057	-69 909
Excédents en couverture des engagements de retraite.....		
Provision nette.....	-71 057	-69 909
Gains / (pertes) actuariels comptabilisés en fonds propres.....	-925	-1 599

9.1.3 – Engagements par nature et évolution sur la période

La provision constituée conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » s'élève au 31 décembre 2008 à 71 057 K€. Elle se détaille comme suit :

(en milliers d'Euros)	31/12/2008	31/12/2007
Retraite et frais de gestion de la CNIEG.....	51 843	51 321
Indemnités fin de carrière.....	1 495	1 479
Secours immédiat.....	1 129	1 085
Avantages en nature.....	13 118	12 547
Indemnités compensatrices de frais d'études.....		
Invalité : rentes accidents du travail – maladies professionnelles.....	3 194	3 191
Médailles du travail (jubilé).....	278	286
	71 057	69 909

Note 9.2 – Provision pour retours d'eau

La provision pour retour d'eau a été constituée afin de remettre en état les canalisations de retours d'eau, lesquelles véhiculent les condensats restitués par les clients en sortie des sous-stations jusqu'aux chaufferies produisant de la vapeur. Cette provision couvre une obligation de travaux à effectuer par CPCU, signifiée par la Drire.

La provision est calculée de la manière suivante :

- Une liste des canalisations à inspecter est établie. Cette liste est détaillée par tronçons.
- Un devis de remplacement est établi pour chaque tronçon par le bureau d'études en fonction du diamètre de la canalisation, et tient compte des différents éléments (génie civil, canalisation, désamiantage éventuel...). Le coût de remplacement est alors égal au prix du mètre de canalisation multiplié par la longueur du tronçon.
- La provision, par tronçon, est ensuite calculée sur la base du coût et d'un taux de remplacement issu de données historiques et validé par la direction générale. Les données historiques sont les longueurs remplacées et les longueurs inspectées entre 2003 et 2008.
- Le montant de la provision est égal à la somme des provisions par tronçon, diminuée des travaux réalisés.

La partie « courante » de la provision pour retours d'eau correspond à l'anticipation du montant des travaux pour l'exercice suivant.

- Dotation, 32 M€ dont :
 - 30 M€ pour le réseau Paris,
 - 2 M€ pour le réseau Hors Paris.
 Cette dotation comprend cinq éléments distincts :
 - i) l'actualisation des devis pour un montant de 10,9 M€, reflétant la hausse des coûts des achats des canalisations,
 - ii) l'actualisation du coût de l'inspection pour un montant de 12,6 M€. CPCU a décidé, afin d'accélérer la remise en état des retours d'eau, d'externaliser pour moitié cette inspection. Le coût moyen d'inspection augmente par conséquent de 36 à 80 €/mètre.
 - iii) l'actualisation des coûts de désamiantage, pour les canalisations antérieures à 1960, pour un montant de 5 M€,
 - iv) une dotation complémentaire nécessaire pour les tronçons dont les dotations comptabilisées ont été intégralement reprises, compte tenu de leur état, de 3,5 M€,
 - v) l'évolution du taux de remplacement, de 25,23 % à 25,33 %, n'a qu'une très faible incidence en 2008.
- Reprise, 13,3 M€ dont :
 - 12,8 M€ de reprise sur le réseau Paris,
 - 0,5 M€ de reprise sur le hors Paris.
 Cette reprise correspond à :
 - 5 M€ de travaux,
 - 6 M€ de reprise suite au programme de modernisation du réseau structurant que la CPCU a décidé en 2008 de réaliser sur la période 2009-2012,
 - 2,3 M€ de reprise relative au Feeder Nord, retiré du programme de travaux en raison des investigations réalisées en 2008 et concluant à un état satisfaisant.

Note 9.3 – Provision pour ouvrages spéciaux

- Reprise, 10,8 M€.

Par décision du 16 février 2004, la DRIRE a imposé à la CPCU de supprimer les reprises de pente d'un diamètre supérieur ou égal à 80 mm ou de les équiper d'un dispositif de purge avant le 1er janvier 2009.

Certaines reprises de pente ne pouvant être supprimées ou équipées pour des raisons techniques (dont la présence d'autres concessionnaires) CPCU a présenté le 24 avril 2008 à la DRIRE une demande de maintien en service de ces équipements, présentant les mesures alternatives permettant de garantir la sécurité des installations.

La DRIRE a, par un courrier en date du 22 décembre 2008, rapporté (abrogé) les dispositions de la décision du 16 février 2004 portant sur la suppression des reprises de pente d'un diamètre supérieur ou égal à 80 mm. De ce fait, la provision correspondante a été reprise.

Note 9.4 – Autres provisions

Elles comprennent principalement au 31 décembre 2008 :

- Dotation aux provisions :
 - la provision relative à la TICGN, 1,0 M€,
 - une nouvelle provision relative aux branchements pour lesquels un risque de sinistre est identifié, 2,5 M€. Les trois critères retenus ont été les suivants :
 - branchements hors zones inondables, sans service été, diamètre inférieur à 60 mm, date de mise en service antérieure à 1947,
 - branchements en zones inondables, sans service été, date de mise en service antérieure à 1960,
 - branchements résiliés avant 2000 de diamètre inférieur à 80 mm.
- Reprise de provisions :
 - la provision pour grilles d'aération a été reprise intégralement pour 1,7 M€. Cette reprise fait suite au contrôle fiscal ayant redressé cette provision, considérant que tout dispositif supplémentaire devait être investi.
 - la provision pour pénalités certificats d'économies d'énergie, 3,2 M€.
 - Cette provision est devenue sans objet depuis l'acceptation par les pouvoirs publics de la fiche « raccordement à un réseau urbain ».
 - la provision pour points chauds, 3,6 M€.
 - Le retour d'expérience sur le procédé de contrôle mis en œuvre pour identifier les points chauds « à risque » du réseau a amené à déclasser un certain nombre de points chauds qui correspondent à un fonctionnement normal du réseau et ne donneront pas lieu à des travaux à réaliser.
 - Notamment, certains points chauds qui faisaient partie de la provision, correspondent au rayonnement normal des chambres et des compensateurs et ne présentent aucun risque.
 - la provision pour retrait de l'amiante réseau (1,1 M€) et chaufferies (1,0 M€, dont le désamiantage des chaudières de Grenelle N°4, Ivry N°2 et Bercy N°8).

Note 9.5 – Droit individuel à la formation

La loi française du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle a créé le Droit Individuel à la Formation ou DIF. Il s'agit d'un crédit d'heures de formation acquis chaque année par les salariés (20 heures par an cumulables sur 6 ans). La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié, en accord avec son employeur. En cas de départ de l'entreprise, si ce droit n'a pas été consommé, aucune compensation n'est due.

Les engagements du DIF présentent la caractéristique d'avoir une contrepartie future pour l'entreprise. Cette contrepartie résulte, entre autres, de l'obligation pour le salarié de suivre une formation entérinée par l'entreprise. Il y a donc un avantage économique futur pour l'entreprise une fois que le salarié a suivi cette formation.

Dans ce cadre, il n'y a pas de provision à constater au titre du DIF, à l'exception des cas particuliers suivants, par ailleurs mentionnés par le CNC :

- accord déjà conclu entre entreprise et salarié sur une action de formation sans contrepartie future pour l'entreprise,
- désaccord de plus de 2 ans entre entreprise et salarié.

CPCU estime que les 2 cas de figure ci-dessus représentent une part non significative des droits individuels à la formation acquis par les salariés du Groupe, et que ces formations ont généralement pour contrepartie pour le Groupe l'obtention d'avantages économiques futurs. A titre d'illustration :

- l'accord de branche des industries électriques et gazières relatif à la formation professionnelle continue définit comme prioritaires :
 - « les actions de promotion, de qualification ou de remise à niveau en lien avec les métiers de la branche et dans la perspective d'une évolution professionnelle,
 - « les actions d'acquisition, d'entretien et de développement des compétences en lien direct avec les métiers de la branche. »
- il n'y a pas eu, à ce jour, de demande de formation sans lien avec l'emploi occupé ou susceptible d'être occupé.

En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

Note 10– Capitaux propres

Note 10.1 – Capital social

Le capital social est entièrement libéré et composé de 1 725 320 actions de 16 €, soit 27 605 120 € au 31 décembre 2008. Chaque détenteur d'action(s) dispose d'un droit de vote par action à chacune des assemblées générales du Groupe. Il n'existe pas de privilèges et restrictions attachés aux actions.

Note 10.2 – Evolution du nombre d'actions en circulation

Le nombre d'actions en circulation en 2008 était de 36 485 actions représentant environ 2 % du capital social. Aucune variation n'a été constatée sur l'exercice.

Note 10.3 – Réserves distribuables

Les réserves consolidées (149 790 K€ au 31 décembre 2008) intègrent la réserve légale de la société CPCU SA pour 2 761 K€ représentant 10 % du capital social, en conformité avec les dispositions légales françaises. Cette réserve ne peut être distribuée qu'en cas de liquidation.

Les réserves distribuables du Groupe s'élèvent à 86 509 K€ au 31 décembre 2008, composées du report à nouveau et de la réserve générale de la société CPCU SA.

Note 10.4 – Dividendes

Dividendes payés par CPCU SA :

	Montant réparti en milliers d'euro	Dividende net par action en euros
2007 (payé le 30/06/2008)	5 176	3
2006 (payé le 29/06/2007)	5 176	3
2005 (payé le 30/06/2006)	5 176	3

Dividendes proposés au titre de l'exercice 2008 :

Il sera proposé à l'assemblée générale du Groupe CPCU statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 de verser un dividende unitaire de 3 euros par action soit un montant total de 5 176 K€.

Sous réserve d'approbation par l'assemblée générale, ce dividende sera mis en paiement le 30 juin 2009 et n'est pas reconnu en tant que passif dans les comptes au 31 décembre 2008, les états financiers à fin 2008 étant présentés avant affectation.

Note 10.5 – Gestion du capital

CPCU S.A. n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum, excepté les exigences légales. En particulier, les contrats d'endettement du Groupe n'imposent aucune contrainte en matière de ratio type : capitaux propres sur endettement financier net ou de notation par des agences de crédit. Aussi, en matière de gestion de capital, la CPCU poursuit les objectifs suivants :

- avoir un niveau de fonds propres en adéquation avec les risques pris par l'entreprise,
- assurer une rentabilité satisfaisante (notamment par le versement d'un dividende annuel) des fonds investis par les actionnaires.

Le Groupe peut donc être amené à apporter des ajustements à sa structure financière au regard de l'évolution des conditions économiques et des risques des actifs sous jacents à son activité. Dans ce cadre, la CPCU peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital, émettre de nouvelles actions.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

Note 11 – Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Ventes de chaleur et prestations de services.....	297 077	255 687
Ventes d'électricité.....	74 031	64 454
Ventes au concédant	12 673	8 483
Total.....	383 781	328 624

Cf note 1.13 « Chiffre d'affaires ».

Le chiffre d'affaires consolidé augmente de 17 % de 329 M€ en 2007 à 384 M€ en 2008 et se décompose ainsi :

- les ventes d'électricité augmentent de 64 M€ en 2007 à 74 M€ en 2008 (+ 14 %), cette hausse reflétant une hausse des prix de l'électricité vendue, corrélative à la hausse du prix du gaz,
- les ventes de vapeur augmentent de 256 M€ en 2007 à 297 M€ en 2008 (+ 16 %) en raison de la hausse des volumes vendus (+ 7 %), et d'un ajustement tarifaire moyen de 8 %,
- les ventes au concédant (investissements de biens de retour) progressent de 8 M€ en 2007 à 13 M€ en 2008 (+ 116 %), en raison de travaux plus importants sur le réseau Paris en 2008 qu'en 2007, année où les travaux réseau étaient prépondérants sur le réseau hors Paris, à Boulogne dans le cadre de la délégation de service public.

Note 12– Résultat financier

Note 12.1 – Résultat financier

Le résultat financier au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 se compose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Coût de la dette nette.....	-5 862	-6 381
Autres charges financières.....	-4 545	-3 170
Autres produits financiers.....	608	316
Total.....	-9 799	-9 235

Note 12.2 – Coût de la dette nette

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Charges d'intérêts :		
Charges d'intérêts sur emprunts.....	-6 977	-8 096
Charges d'intérêts et de financement sur instruments taux et change...	0	0
Sous-total.....	-6 977	-8 096
Produits d'intérêts :		
Produits sur trésorerie actif.....	68	383
Revenus des valeurs mobilières de placement	1 047	1 326
Produits nets sur cessions des valeurs mobilières de placement...	0	0
Produits d'intérêts et de financement sur instruments taux et change...	0	6
Sous-total.....	1 115	1 715
Impairment et fair value sur coût de la dette :		
Reprise de provision pour risques et charges financières.....	0	0
Sous-total.....	0	0
Total coût de la dette nette.....	-5 862	-6 381

Note 12.3 – Autres charges financières

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Désactualisations des provisions.....	-3 362	-3 140
Autres charges financières.....	-1 183	-30
Total.....	-4 545	-3 170

Une créance a été constituée sur les modernisations de tronçons structurants effectués en 2008 pour un montant de 5 645 K€. Cette créance a fait l'objet d'une actualisation pour -1 175 K€ qui justifie la variation du poste « autres charges financières ».

Note 12.4 – Autres produits financiers

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits financiers sur autres actifs financiers.....	87	12
Intérêts sur actifs circulants.....	521	243
Dividendes des titres de participations non consolidés.....	0	61
Dividendes des autres titres immobilisés.....	0	0
Autres produits financiers	0	0
Total.....	608	316

Note 13 – Parties liées

Liste des parties liées et des principales transactions :

- GDF-SUEZ : Refacturation de services (ex : assurance, personnel détaché, assistance administrative) et vente de gaz (65 M€).
- Suez Finance : compte - courant de trésorerie entre CPCU et Suez Finance par une convention (54 M€).
- Tiru : contrat d'achat par CPCU de la vapeur produite par les usines Tiru (28 M€).
- Climespace : Refacturation de services (ex : personnel détaché, assistance administrative).
- SNC Cogé Vitry : Refacturation de services (ex : contrat de conduite de maintenance, personnel détaché, assistance administrative).
Achat de vapeur par CPCU à SNC Cogé Vitry (22 M€).
- SNC CVE : Vente de vapeur par CPCU à SNC CVE (9 M€).
- Transports Réunis Services : Transport, traitement, manutention et stockage de charbon.

Les informations concernant les dirigeants sont en note 17.

Note 14 – Impôt sur les bénéfices de l'exercice

Note 14.1 – Ventilation de la charge d'impôt comprise dans le résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Impôts courants.....	-1 273	-6 362
Impôts différés.....	-4 290	-3 123
Total.....	-5 563	-9 485
Taux effectif d'impôt.....	26,13%	37,30%

Note 14.2 – Rationalisation du taux effectif d'impôt

Le taux effectif d'impôt s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Résultat avant impôt (hors résultat des sociétés mises en équivalence).....	21 293	25 429
Taux d'impôt théorique de la maison mère.....	34,43%	34,43%
Produit/(charge) d'impôt théorique.....	-7 331	-8 755
Différences permanentes :	1 652	-127
Différences permanentes sur les comptes sociaux.....	2 333	127
Différences permanentes sur les retraitements consolidés....	-681	-254
Impôt forfaitaire et autres compléments d'impôt.....	94	79
Divers.....	22	-682
Produit/(charge) d'impôt réel.....	-5 563	-9 485
Taux effectif d'impôt.....	26,13%	37,30%

La baisse du taux effectif d'impôt de l'exercice 2008, s'explique en bonne partie par la reprise de provisions en franchise d'impôt du fait de leur réintégration fiscale l'année de la constitution.

Il s'agit des provisions sur grilles d'aération (1 621 K€), sur Certificats d'Energie (3 234 K€).

Note 14.3– Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Pertes fiscalement reportables.....		
Autres.....		
Actifs d'impôt différé brut avant compensation.....	30 578	33 549
Compensation par entité légale.....	-29 825	-33 362
Actifs d'impôt différé brut après compensation.....	753	187
Actifs d'impôt différé brut non comptabilisé.....		
Actifs d'impôt différé net.....	753	187
Passifs d'impôt différé brut avant compensation.....	40 773	39 872
Compensation par entité légale.....	-29 825	-33 362
Passifs d'impôt différé brut après compensation.....	10 948	6 510
Passifs d'impôt différé net.....	10 948	6 510
Impôt différé net.....	-10 195	-6 323

Impôts différés par source :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Autres différences temporelles déductibles	4 720	7 104
Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires	24 369	23 972
Autres provisions non déductibles temporairement	1 489	2 473
Impôts différés actifs	30 578	33 549
Amortissement fiscal accéléré	5 688	5 998
Autres déductions fiscales temporaires	35 085	33 874
Impôts différés passifs	40 773	39 872
Passif net d'impôt différé	-10 195	-6 323

Note 14.4 – Déficit fiscal reportable et crédits d'impôts

Il n'existe pas de déficits fiscaux reportables.

Note 15 – Passifs éventuels

CPCU et la Ville de Paris ont entrepris des négociations pour que la Ville de Paris récupère l'emprise foncière de la chaufferie de La Villette (19^{ème} arrondissement) afin de permettre le réaménagement du secteur Ourcq Jaurès.

Dans cette hypothèse, CPCU vendrait à la SEMAVIP, aménageur de ce secteur et dont la Ville de Paris est actionnaire majoritaire, le terrain d'assiette de La Villette pour un montant de 11,83 M€.

Les frais de dépollution nécessaires à ce projet d'aménagement seraient pris en charge par la Ville de Paris à concurrence de 3 M€ H.T., et par CPCU pour le surplus éventuel.

Société Thermal Science Technologies

La société Thermal Science Technologies LLC (« TST »), domiciliée dans le Maryland (Etats-Unis), a engagé une procédure d'arbitrage contre CPCU le 1er juin 2007. Le différend porte sur un contrat conclu le 25 avril 2003 entre les deux sociétés, et dont l'objet est la fourniture de mousse isolante introduite dans les caniveaux CPCU afin d'éviter toute intrusion d'eau à l'intérieur des dits caniveaux. Le montant réclamé par TST s'élève à 5,273 M USD. Une provision a été dotée au 31 décembre 2007.

Note 16 – Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes

(En milliers d'euros)	Cabinet TUILLET				Cabinet ERNST & YOUNG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
▫ Emetteur	74	76	81%	80%	97	93	86%	65%
▫ Filiales intégrées globalement (CVE)	9	8	10%	8%	0	0	0%	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
▫ Emetteur	8	11	9%	12%	16	50	14%	35%
▫ Filiales intégrées globalement (CVE)	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	91	95	100%	100%	113	143	100%	100%

Note 17 – Rémunérations versées aux Dirigeants

La rémunération des Dirigeants s'élève en 2008 à 1 099 K€, soit :

(En K€)	31/12/2008	31/12/2007
Avantages à court terme	1 099	1 281
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Indemnités de fin de contrats	0	0
Paiements fondés sur les actions	0	0